



COLLOQUE INTERNATIONAL

« Facilitation des échanges : Expériences européennes et leçons pour le Vietnam »

(Janvier 2017)

APPEL À CONTRIBUTIONS

Présentation générale du colloque

Après de longues années de négociations, la 9^{ème} conférence ministérielle de l'OMC à Bali (en Indonésie) en 2013 a permis d'aboutir à l'adoption de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE). Le 27 novembre 2014, les Membres de l'OMC ont adopté un protocole d'amendement afin d'insérer cet accord dans l'Annexe 1A de l'Accord sur l'OMC. Pour qu'il entre en vigueur, la ratification des deux tiers des Membres de l'OMC est nécessaire. Au 15 mai 2016, quatre-vingt Membres (dont l'Union européenne et ses vingt-huit pays membres) avaient achevé leur procédure de ratification interne. Le Vietnam a également achevé cette procédure et en a déposé à l'OMC la notification le 15 décembre 2015. Cela démontre une forte volonté politique des autorités vietnamiennes en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie, d'impulser les transactions d'import-export et de diminuer les coûts de transactions au profit des entreprises opérant sur le marché du Vietnam.

En effet, cette ratification n'est qu'une étape dans une stratégie plus vaste du Vietnam de mettre en œuvre des initiatives visant la facilitation des échanges, stratégie qui s'exprime aussi dans le cadre de l'ASEAN, de l'APEC... De plus, certains accords de libre-échange que le Vietnam a signés ces derniers temps (tel que les accords avec la Corée du Sud, l'Union européenne ou l'accord de partenariat transpacifique...) comportent également des engagements du Vietnam en la matière.

Toutefois, étant donné que ces initiatives ou nouveaux accords contiennent des dispositions dépassant le cadre juridique actuel du Vietnam dans ce domaine, l'engagement du Vietnam dans telle ou telle initiative démontre que le Vietnam devra surmonter des difficultés et obstacles que leur mise en œuvre pourrait provoquer. Il s'agirait peut-être de changements structurels, institutionnels et juridiques considérables pour assurer la compatibilité des lois et réglementations internes avec ces règles nouvelles et assurer ainsi le respect par le Vietnam de ses engagements. En outre, le manque d'expertise et les faibles capacités du Vietnam en la matière pourraient également nuire à l'efficacité de cette mise en œuvre.

Pour l'Union européenne, la facilitation des échanges est considérée comme une priorité, parce que les activités d'import-export de la région représentent environ 22% des échanges commerciaux du monde entier. Dès lors, l'Union et ses États membres mettent depuis longtemps en place des initiatives importantes à ce sujet. On peut citer

des stratégies portant sur la Douane 2020, le code des douanes modernes, la douane électronique... De même, l'Union européenne a incorporé ce domaine dans les accords de libre-échange signé avec ses partenaires commerciaux. Elle a aussi participé très activement aux négociations de l'AFE. Les expériences tirées de la pratique européenne seront précieuses pour le Vietnam dans l'attente que ce dernier puisse bénéficier des intérêts et surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des initiatives susmentionnées.

Dans cette optique, le colloque international portant sur le thème « **Facilitation des échanges : Expériences européennes et leçons pour le Vietnam** » sera co-organisé par la Faculté de droit (Ecole supérieure de commerce extérieur de Hanoï, Vietnam) et le Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC-UMR DICE 7301, Aix-Marseille Université, France) dans le cadre d'une coopération scientifique établie entre les deux institutions. Il s'agira également d'une belle occasion pour les experts européens et vietnamiens d'échanger leurs vues sur cette question. Les résultats du colloque permettront d'ailleurs d'établir des recommandations à l'adresse du gouvernement vietnamien.

L'appel à contributions est ouvert aux chercheurs et jeunes chercheurs, vietnamiens et européens. Les propositions peuvent s'inscrire dans l'un des ateliers suivants :

1. Généralité sur la facilitation des échanges ;
2. L'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et les autres initiatives relatives à la facilitation des échanges ;
3. Expériences européennes relatives à la facilitation des échanges ;
4. Facilitation des échanges au Vietnam.

Modalités de contribution et planning du colloque

Les propositions doivent être soumises le 15 juillet au plus tard par mail à l'adresse : hann@ftu.edu.vn

La proposition, en vietnamien ou en français, n'excèdera pas 1000 mots, au format word (.doc ou .docx) et doit être accompagnée d'un CV.

Après examen par un comité d'évaluation, les contributeurs sélectionnés recevront une réponse par mail le 1^{er} août au plus tard.

Les contributions finales seront à rendre le 16 décembre 2016. Des corrections pourront être demandées selon l'avis du comité scientifique avant de les insérer dans l'acte du colloque.

Le colloque se tiendra en janvier 2017, à l'occasion des 10 ans de l'adhésion du Vietnam à l'OMC.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

M. NGUYEN Ngoc Ha

Enseignant de droit international économique, École supérieure de commerce extérieur, Hanoi, Vietnam

Email : hann@ftu.edu.vn.

Frais de mission : Les institutions partenaires étant dans l'impossibilité de prendre en charge les frais de missions des intervenants français, les dépenses restent à la charge de ces derniers.